INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE ROYALE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 AOUT 1838.

RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS NATIONALES,

Et lu à la séance publique du 10 août 1838,

PAR M. LE COMTE ALEXANDRE DE LABORDE.

MESSIEURS,

On ne saurait trop se féliciter, même s'enorgueillir du mouvement qui entraîne aujourd'hui les esprits ; le caractère distinctif de notre époque est un zèle ardent, une passion nouvelle pour tout ce qui tient à la prospérité ou à la gloire

d'Askour, et tout le bassin supérieur de l'Adouse, que M. Berbrugger a visité jusqu'au Riban ou Porte de fer, qu'aucun Européen n'avait reconnu.

Relevé exact des voies romaines, distances des lieux, indications des temples, théâtres, *præsidia*, stations militaires, copie fidèle surtout des inscriptions; rien de ce qui intéresse l'état ancien du pays n'a été négligé dans le travail de M. Berbrugger. Mais il ne se borne pas à l'examen matériel de ces ruines; il a cherché à déduire de leur situation et des voies romaines qui les unissent, les rapports politiques ou militaires qu'elles avaient entre elles, et il prouve avec beaucoup de talent que le système adopté par les Romains pour la défense de leur conquête pourrait se reproduire sur plusieurs points pour assurer la nôtre.

Ces notes, ces observations, écrites souvent sous le feu de l'ennemi, ont un caractère naïf et hardi qui ajoute à leur intérêt. On aime à lire dans un journal de voyage : « Sur le champ de bataille de tel jour, telle ruine de théâtre ou de temple ; en montant à la brèche de Constantine, à gauche, longue inscription votive, à la place où le général Danrémont a été tué; pierre funéraire d'une jeune fille morte à douze ans : *Vixit annos duodecim* ».

Ce genre d'exposé rappelle notre ancienne expédition d'Égypte, où l'on trouvait toujours dans les récits militaires quelque chose pour la science, et dans les recherches de science quelque chose pour la gloire ; alors aussi nos soldats écrivaient leurs noms sur les pylones de Thèbes ou sur la statue de Memnon, à côté des noms des guerriers romains qui les avaient visités. Aujourd'hui ils les tracent de même sur le palais de Syphax ou sur les tours relevées par Bélisaire. A l'exemple



également de Kléber et de Desaix, nos généraux se sont faits amateurs d'antiquités; un ordre du jour du général Monk d'User, et un autre du colonel Duvivier, prescrivent de ne point employer aux fortifications, des pierres où se trouveront des lettres ou des fragments de sculpture.

A ces recherches, M. Berbrugger a joint des renseignements précieux qui lui ont été donnés dans chaque localité par les indigènes; c'est par eux qu'il a appris qu'à dix ou douze journées dans l'intérieur des terres, vers le sud, il existe des ruines beaucoup plus considérables que celles qu'on trouve sur les côtes; et au dire même d'un Français prisonnier, il y a dans plusieurs de ces ruines beaucoup d'inscriptions en caractères inconnus.

Quels sont ces caractères? Est-ce la langue numide, punique ou phénicienne? Des trésors pour la science sont peut-être encore cachés dans ces vastes solitudes; le désert n'a pas tout dit, et la bravoure française saura lui arracher ses secrets.

L'Académie décerne à M. Berbrugger la première médaille d'or.

Nous rentrons actuellement dans nos antiquités françaises, et nous ne pouvons mieux commencer que par un travail important de M. Guadet, sur le monastère et la petite ville de Saint-Émilion, dans le département de la Gironde. M. Guadet avait obtenu, il y a trois ans, une médaille d'or pour un mémoire sur la monarchie des Francs : celui qu'il produit aujourd'hui est une histoire détaillée et complète d'une commune du moyen âge. On trouve son origine, ses nombreux priviléges, ses mœurs, la langue qu'on y parlait aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Saint-Émilion, fort connu de tout temps

pour la bonté de ses vignobles, l'était fort peu pour la richesse de ses archives, et cependant c'est d'après ses archives mêmes qu'on peut juger de la réputation de son vin et du prix qu'on y attachait.

Déjà, en 1316, on trouve une déclaration de la commune de Saint-Émilion, qui reconnaît devoir au *duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre, pour certaines causes légitimes,* cinquante pièces de vin rendues sur le port de Londres. Quelles étaient ces causes légitimes? On les trouve relatées dans la quittance donnée à Londres l'année suivante par le sommeiller en chef du roi, et qui explique que ces causes n'étaient rien moins que la conservation des priviléges de la ville. En 1357, Édouard III prend sous sa protection les bourgeois de la ville de Saint-Émilion, leurs biens, leurs priviléges, et déclare que jamais cette commune ne sera distraite de la couronne d'Angleterre. *A corona regni Angliæ nunquam segregari poterit.* Et cependant peu d'années après elle en fut séparée pour passer à la France, qui lui conserva ces mêmes priviléges, sans exiger les singulières redevances accordées au roi d'Angleterre.

L'ouvrage de M. Guadet forme un gros volume in-4°, accompagné d'un atlas fort bien fait, dans lequel on trouve le dessin et la description de l'église souterraine de Saint-Émilion, la plus singulière de France et unique dans le monde. Qu'on se figure un édifice de cent vingt pieds de long sur soixante de large et autant de haut, taillé tout entier dans un rocher. Cette église, longtemps abandonnée, vient d'être rétablie et rendue au culte.

L'Académie accorde à M. Guadet la seconde médaille d'or.

Un travail d'un genre différent, mais qui ne présente pas moins d'intérêt, est celui de M. Onésime Leroi, sur nos origines théâtrales et les premiers mystères dramatiques représentés en France. Les auteurs nombreux qui ont écrit sur ce sujet n'ont pas remonté plus haut que les mystères de la Passion, et encore, dans les imprimés de 1490 et non le manuscrit de 1402. En étudiant avec soin les productions antérieures, M. Leroi a trouvé dans un manuscrit de 1260, intitulé *le Jeu de Saint-Nicolas*, négligé par Le Grand d'Aussy, un drame national du plus haut intérêt : c'est la *Défaite de la Mansoura*. L'auteur y peint les mœurs africaines comme elles sont encore aujourd'hui. D'après l'indication du jour où ce drame fut joué, on peut se figurer qu'un grand nombre de spectateurs avaient pu être présents à ce désastre, et aussi peut-être au milieu d'eux le naïf Joinville. Mais il était surtout intéressant de faire connaître que les premiers essais de notre théâtre avaient été consacrés au véritable but que doivent se proposer les auteurs dramatiques, celui d'apprendre au peuple à honorer la vertu et à compatir au malheur. Deux autres manuscrits de 1340 contiennent, l'un une véritable tragédie, sous le nom de *Théodore*, et qui rappelle l'épisode de Geneviève de Brabant ; l'autre, le sujet de Tancrède, avec les mêmes scènes, les mêmes détails qu'on trouve dans l'Arioste. Ainsi, grâce à M. Leroi, on ne dira plus, comme la Harpe, que c'est à l'Italie que nous avons emprunté le sujet le plus national de notre scène ; il sera au contraire prouvé que le plus beau génie de l'Italie a pris d'un de nos auteurs le plus touchant épisode de son poëme.

L'Académie décerne à M. Leroi la troisième médaille d'or.

Après cette distribution de médailles aux ouvrages qui

nous ont paru mériter le mieux cette distinction, nous avons éprouvé, Messieurs, un sentiment pénible : c'est de n'avoir pas une égale faveur à accorder à un travail excellent de M. de la Plane, intitulé *Histoire municipale de la ville de Sisteron.* Au moment où tant d'efforts se réunissent pour perfectionner parmi nous les institutions de ce genre, il était intéressant de trouver une tradition non interrompue d'un système communal déjà déclaré d'origine immémoriale, dans une charte de 1296, et qui semblait par là se rattacher en quelque sorte aux beaux temps de ces institutions, à ces municipalités romaines dont Cicéron se glorifiait d'exercer les charges dans la petite ville d'Arpinum, et que Montagne déclare tellement cher aux peuples, *qu'ils estiment toute autre forme de police monstrueuse et contre nature.* Cette charte de 1296 forme un rouleau de six pieds de haut, contenant plus de 1,000 noms; elle confie l'administration de la ville à un conseil général nommé par tous les citoyens assemblés sur la place publique, et qui doivent être convoqués toutes les fois qu'il faudra apporter quelques changements à leurs statuts; et tels furent la sagesse et le patriotisme de ces bourgeois législateurs, qu'ils surent pendant plusieurs siècles se gouverner ainsi sans violence et sans trouble, et défendre leurs libertés, leurs priviléges, contre les comtes de Provence, et plus tard, contre l'autorité des rois de France. Seulement une clause singulière se trouve dans cette charte, c'est celle qui exclut de toutes fonctions publiques *les avocats et les procureurs.* Cette clause est encore relatée dans un édit de Henri II de 1547; mais elle n'a plus reparu depuis, et je ne pense pas qu'on fût bien accueilli aujourd'hui si on voulait la rétablir. L'ouvrage de M. de la Plane nous

a paru un modèle à étudier sur cette question; il est écrit dans un style clair, concis, méthodique, et appuyé de citations nombreuses tirées de documents authentiques.

L'Académie a sollicité et obtenu de M. le ministre de l'instruction publique une quatrième médaille d'or pour M. la Plane.

Nous avons eu beaucoup de peine à classer convenablement les autres mémoires qui nous ont été adressés, chacun d'eux ayant quelque mérite spécial qui était digne d'une distinction. Dans l'impossibilité de leur fixer un rang relatif, nous croyons devoir accorder les mentions les plus honorables à M. Carette, capitaine du génie, dont nous avons fait connaître les explorations hardies en Afrique. A M. Du Mège, qui reparaît tous les ans avec de nouvelles et plus importantes recherches. Il a joint cette année à son archéologie pyrénéenne, et à sa continuation de l'histoire du Languedoc, cinq mémoires intéressants sur le château des comtes de Foix, où régnaient la magnificence et le goût; celui de Berni, habité et embelli par plusieurs de nos rois; sur l'église de la Dorade à Toulouse, et le couvent des Augustins de cette ville, dont le cloître renferme les tombeaux des célèbres Toulousains. Parmi eux on remarque, dit M. Du Mège, celui de la belle Mme Paul de Vigier, à qui la ville de Toulouse fit un procès pour la forcer à se montrer en public deux fois la semaine.

Nous offrirons les mêmes mentions à M. Jal, pour ses recherches sur les termes de marine employés dans les poésies françaises des XIIe et XIIIe siècles. Si ce laborieux écrivain, auquel nous avons adressé les années précédentes des éloges mérités pour des travaux analogues, continue ses investigations, le recueil de ses écrits formera bientôt un véritable

glossaire archéologique de marine du plus grand intérêt. Nous adressons les mêmes éloges à M. Loqui pour des recherches intéressantes et neuves sur les ruines d'Entremont et les mœurs des Salyens. Ces ruines avaient déjà été décrites par quelques écrivains, mais jamais explorées avec autant de critique et de goût.

Il en est de même de la dissertation d e M. de la Fontenelle de Vaudoré, sur les chroniques de Saint-Maixent, connues sous le nom de *Chroniques de Maillezais*. Cette dissertation, à laquelle l'Académie a déjà accordé une mention honorable en 1837, a paru plus digne encore d'une semblable distinction par les additions que l'auteur y a faites depuis. Nous n'oublierons point également l'importante statistique monumentale du Lyonnais, par M. Joseph Bard.

Un grand nombre d'autres travaux commencés les années précédentes ont acquis de nouveaux développements, et formeront bientôt des ouvrages complets; tels sont les mémoires de M. Thomassy sur les abbayes d'Orbieu et de Saint-Laurent de Gelone; ceux de MM. Renouvier et Laurens sur des monastères du bas Languedoc; les nouvelles recherches de notre estimable correspondant M. Chaudruc de Crazannes; ceux de MM. Dusevel, Voillier et Rigollot, de la Société archéologique de la Somme; l'histoire de la cathédrale de Rouen, par le laborieux M. Gilbert; enfin le recueil périodique qui se publie avec autant de zèle et d'habileté que de désintéressement par MM. Cartier et de la Saussaie, sur les médailles françaises; ce recueil est déjà parvenu à son troisième volume, et formera bientôt une histoire complète de la numismatique française.

Tel est, Messieurs, l'exposé trop rapide de travaux utiles et importants, l'analyse trop succincte de longues et pénibles recherches. L'Académie, jugeant que les médailles et les mentions qu'elle est en droit d'accorder n'étaient pas encore une récompense suffisante pour de tels efforts, a décidé que les principaux mémoires envoyés chaque année seraient imprimés à ses frais dans un recueil spécial, analogue à celui que publie l'Académie des sciences. Ces ouvrages acquerront alors le véritable prix auquel ils ont droit de prétendre, ils seront connus et appréciés. Encouragés ainsi par vos suffrages, Messieurs, et bientôt par ceux du public, puissent les estimables auteurs de ces écrits sentir redoubler leur zèle, et entraîner d'autres hommes laborieux à suivre leur exemple! Il est beau de consacrer sa vie à la fois aux progrès des sciences et à la gloire de son pays.

Les membres de la Commission des Antiquités de la France,

Signés à la minute : GUÉRARD, DUREAU DE LA MALLE, HASE, RAOUL-ROCHETTE, NAUDET, JOMARD, Baron WALCKENAER, Comte DE LABORDE, *Rapporteur.*

L'Académie adopte les conclusions de ce Rapport.

Certifié conforme,

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

DAUNOU.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 56.